

CALENDRIER 2018-2019 - FACULTÉ D'ÉDUCATION

	Trimestre automne 2018	Trimestre hiver 2019	Trimestre été 2019	Demi-trimestre avril-juin 2019	Demi-trimestre juillet-août 2019
Journée d'accueil	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Début des activités pédagogiques Fin des activités pédagogiques	27 août ⁽¹⁾ 21 décembre	3 janvier 26 avril ⁽²⁾	29 avril 23 août	29 avril 28 juin	2 juillet 23 août
Activités de la Rentrée	29 et 30 août	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Début des stages coopératifs Fin des stages coopératifs	4 septembre 14 décembre	7 janvier 19 avril	6 mai 16 août	S.O.	S.O.
Date limite de choix ou de modification des activités pédagogiques. Les activités retirées ne seront pas facturées.	15 septembre ⁽³⁾	21 janvier ⁽³⁾	21 mai ⁽³⁾	Se référer aux programmes	Se référer aux programmes
Date limite d'abandon des activités pédagogiques	15 novembre ⁽⁴⁾	15 mars ⁽⁴⁾	8 juillet ⁽⁴⁾	Se référer aux programmes	Se référer aux programmes
Relâche des activités pédagogiques	Du 15 au 19 octobre ⁽⁵⁾	Du 4 au 8 mars	Du 24 au 28 juin	S.O.	S.O.
Entrevues des stages coopératifs	Du 16 au 26 octobre	Du 5 au 15 février	Du 4 au 14 juin	S.O.	S.O.
Collation des grades	22 septembre	S.O.	S.O.		
Congé universitaire : activités étudiantes	30 août : de 8 h 30 à 22 h	30 janvier : de 8 h 30 à 22 h	S.O.	S.O.	S.O.
Congés universitaires	3 septembre (fête du Travail) 8 octobre (Action de grâces)	19 avril (Vendredi saint) 22 avril (lundi de Pâques)	20 mai (Journée nationale des patriotes) 24 juin (fête nationale du Québec) 1 ^{er} juillet (fête du Canada)		
Suspension des activités pédagogiques	S.O.	S.O.	17 mai ⁽⁶⁾	17 mai ⁽⁶⁾	S.O.

Note 1 Pour les étudiantes et étudiants du programme BEPP II, III et IV les stages débutent durant la semaine du 20 août 2018.

Note 2 Les étudiants et étudiantes du Baccalauréat en psychoéducation (1^{re} année) termineront l'activité pédagogique PSE 195 le 3 mai 2019.

Note 3 Ou avant la fin du premier quart de l'activité pour les activités pédagogiques ne commençant pas au début du trimestre ou ne se déroulant pas selon la durée habituelle d'un trimestre (article 4.1.5.1 et annexe 6 du *Règlement des études*).

Note 4 Les activités qui font exception à ces dates sont énumérées à l'article 4.2.5 du *Règlement des études*.

Note 5 Les étudiantes et étudiants du programme BEPP IV seront en stage durant la semaine de relâche du trimestre d'automne.

Note 6 Ne s'applique qu'au Campus principal en raison du Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec.

Note 7 Il y aura des coupures sporadiques de l'alimentation électrique pour entretien sur le Campus principal de l'Université de Sherbrooke :

1. Fin de semaine suivant la fin des activités pédagogiques du trimestre d'été 2018 : 25-26 août
2. Fin de semaine suivant la fin des activités pédagogiques du trimestre d'hiver 2019 : 27-28 avril
3. Fin de semaine suivant la fin des activités pédagogiques du trimestre d'été 2019 : 24-25 août

Note 8 En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter les calendriers mis à jour, visitez le www.USherbrooke.ca/registraire/calendriers/